

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant nomination à titre exceptionnel
civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du
Bénin de Monsieur Philippe GUYON LE
BOUFFY, Représentant du PAM au Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 19 Juillet 2000 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

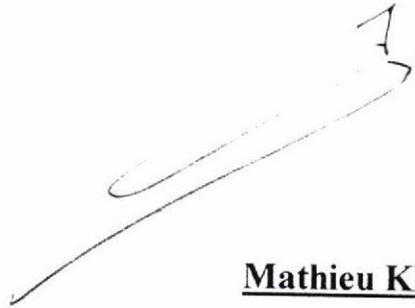
Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang à compter de la date de sa réception,

Monsieur Philippe GUYON LE BOUFFY, Représentant Résident du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Bénin en fin de mission.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 – GCONB 15
 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-
 ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.